

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 11 octobre 2017 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Est absente :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

7822-10-17

Il est proposé par M. Denis Henderson
Appuyé par M. Richard Raithby et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7823-10-17

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

7824-10-17

Il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ

**4. PRÉSENTATION D'ESPACE SUROÏT SUR LA VIOLENCE CHEZ NOS ENANTS :
PROJET SUR LA CYBER VIOLENCE**

Mme Jacinthe Leclerc présente le programme sur la cyber violence.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE

M. Claude Gilles Pilon informe les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent qu'il conteste le fait que sa propriété soit en zone inondable, qu'il a porté plainte contre M^e Godbout à l'effet que la cour municipale lui a infligé une amende alors que son dossier sera aussi traité à la cour supérieure et qu'il a nettoyé lui-même un cours d'eau parce que la municipalité n'est pas intervenue.

Il a déclaré que ces dossiers devraient se régler car « il n'aimerait pas vivre ce qui s'est passé dans les environs de Drummond où quelqu'un a tué un directeur général à coup de 12 ».

Les membres du conseil ont décidé de porter plainte à la Sûreté du Québec.

6. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME LOCAUX

Sujet reporté.

7. DOSSIER 415264-415265 CPTAQ - AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES – HYDRO-QUÉBEC

*ATTENDU QU'*Hydro-Québec s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'être autorisée à utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour la reconstruction d'une ligne de distribution désuète située sur la montée Morisson à Elgin et la route 138 à Godmanchester, une partie d'un lot à des fins permanentes pour l'implantation des poteaux et une partie d'un lot à des fins temporaires de circulation véhiculaire. Cette demande vise les lots 3 229 174 et 5 266 330 d'une superficie approximative de 6 230 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande vise en fait à alimenter en électricité deux propriétés de la montée Morisson;

ATTENDU QUE pour une demande formulée par un organisme public et en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC doit transmettre ses recommandations sur la demande dans les 45 jours;

ATTENDU QUE l'emplacement se localise dans la municipalité de Godmanchester et dans l'affectation agricole 1 au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE les utilités publiques sont autorisées dans cette affectation du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE l'emplacement ne génère pas d'impact significatif additionnel sur les activités agricoles;

7825-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
De signifier à la CPTAQ la conformité de cette demande aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire.

De demander à la CPTAQ d'accueillir favorablement la demande d'Hydro-Québec et d'autoriser l'utilisation sur une partie des lots 3 229 174 et 5 266 330, représentant une superficie approximative de 6 230 mètres carrés, dans les municipalités de Godmanchester et d'Elgin.

ADOPTÉ

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 299-2017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 145-2000 RELATIF À L'AJOUT DE CAS D'EXCEPTION À L'APPLICATION DE CONDITIONS POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 14 juin 2017;

*ATTENDU QU'*un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

7826-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
D'adopter le règlement 299-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 relatif à l'ajout de cas d'exception à l'application de conditions pour l'émission d'un permis de construction, tel que déposé.

ADOPTÉ

9. COMPTES À PAYER DU 14 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2017

7827-10-17

Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 779 169,77 \$, pour la période du 14 septembre au 11 octobre 2017, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. AUTORISATION DE PAIEMENT D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière au Centre local de développement (CLD) est prévu au budget de la MRC;

7828-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser le paiement du premier et du deuxième versement de l'aide financière au CLD au montant de 105 075 \$.

ADOPTÉ

11. AUTORISATION DE PAIEMENT D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) est prévu au budget de la MRC;

7829-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser le paiement du premier et du deuxième versement d'aide financière au Centre local de développement, pour le FDT, au montant de 214 880 \$.

ADOPTÉ

12. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR APPUI FINANCIER - FESTIVAL INTERNATIONAL DE COURTS-MÉTRAGES D'AUTEURS ET NARRATIFS (FICMAN-INSFF) 2018

ATTENDU QUE la MRC appuie des activités culturelles telles que des événements publics récurrents (festivals, symposiums, etc.);

7830-10-17

ATTENDU QUE la politique culturelle de la MRC soutient l'aide à la promotion de tels événements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Castagner

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'autoriser le soutien au festival FICMAN-INSFF, pour l'année 2018, par le biais d'une contribution de 1 500 \$ en services, principalement sous forme d'aide à la promotion.

ADOPTÉ

13. AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT RELATIVEMENT AU SERVICE EN MILIEU ISOLÉ

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis en place un Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier en milieu isolé;

7831-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour achat d'équipement relativement au service en milieu isolé.

ADOPTÉ

14. AUTORISATION DE PRÊT - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

14.01 AU CŒUR DE MON VERGER

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse;

7832-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'accorder, dans le cadre du volet relève, un prêt de 25 000 \$ sans intérêt, avec remboursement sur 60 mois et un moratoire de 12 mois sur le capital, à *Au cœur de mon verger (s.e.n.c)*.

ADOPTÉ

14.02 9263-9301 QUÉBEC INC. (GYM KANA)

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse ;

7833-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement

D'accorder un prêt additionnel de 19 623 \$ (fusion avec un solde de 64 531,43 \$) à un taux d'intérêt de 5,7 %, avec remboursement sur 7 ans, payable deux fois par mois, à 9263-9301 Québec inc. (Gym KaNa).

ADOPTÉ

15. EMBAUCHE - TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire combler le poste de technicien ou technicienne en comptabilité;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

7834-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

D'embaucher madame Lise Gendron à titre de technicienne en comptabilité.

ADOPTÉ

16. AUTORISATION - ACCÈS D'AFFAIRES

ATTENDU QUE les *Caisses populaires* donnent accès par internet à nos comptes d'épargne opération par le programme *AccèsD Affaires*;

7835-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement

De confirmer la nomination de madame Francine Crête et monsieur François Landreville et d'ajouter madame Lise Gendron, technicienne en comptabilité, à titre d'utilisateurs d'*AccèsD Affaires* pour la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

17. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - RÉCEPTION, TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ISSUES DE LA COLLECTE PÊLE-MÊLE

ATTENDU QUE le contrat pour Réception, tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle a été accordé à *Rebuts Solides Canadiens Inc.* le 23 novembre 2016 (résolution n° 7522-11-16);

7836-10-17

ATTENDU QUE le contrat d'une durée d'un an se termine le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le contrat est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

De renouveler, pour une année supplémentaire (1^{er} janvier au 31 décembre 2018), le contrat pour Réception, tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle, avec *Rebuts Solides Canadiens Inc.*, pour un montant approximatif de 41 273,12 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

18. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE le contrat pour Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables a été accordé à *Robert Daoust & Fils Inc.* le 23 novembre 2016 (résolution n° 7521-11-16);

ATTENDU QUE le contrat d'une durée d'un an se termine le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le contrat est renouvelable;

ATTENDU QUE la municipalité d'Elgin délègue ses compétences à la MRC et désire faire partie du contrat pour l'année 2018 (résolution n° 2017-10-10);

ATTENDU QUE le coût pour la municipalité d'Elgin est d'approximativement 16 455,79 \$ taxes incluses;

7837-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement

De renouveler, pour une année supplémentaire (1^{er} janvier au 31 décembre 2018), le contrat pour Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables, avec *Robert Daoust & Fils Inc.*, au coût prévu dans les documents d'appel d'offres, soit une augmentation correspondant à l'indice du prix à la consommation de septembre 2017, pour un maximum de 2 %, avec ajout de la municipalité d'Elgin, pour un montant total approximatif de 239 966,47 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

19. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016-2017

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi est délégataire responsable pour la région de la Montérégie dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi dépose son rapport d'activités du PADF 2016-2017;

7838-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'adopter le rapport d'activités du PADF 2016-2017 tel que soumis par la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

20. APPUI À UNE DEMANDE DE PERMISSION D'OCCUPATION À M. MICHAEL VAN HORNE DANS LE PARC RÉGIONAL

ATTENDU QUE M. Van Horne est propriétaire d'une entreprise commerciale adjacente au Parc régional à Howick;

ATTENDU QUE M. Van Horne demande de faire la location d'un espace devant servir de stationnement relié à ses activités commerciales de station-service et de remorquage;

ATTENDU QUE cet espace se localise sur le lot 416 du cadastre de la Paroisse de Saint-Malachie, de la circonscription foncière de Châteauguay;

ATTENDU QUE cet espace représente une superficie de 92 m² (990 pieds carrés);

*ATTENDU QU'*en vertu du bail de location des emprises ferroviaires abandonnées, la MRC peut accorder une permission d'occupation mais celle-ci doit être préalablement autorisée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

7839-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Dagenais

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De signifier au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que le conseil de la MRC est favorable à accorder une permission à M. Michael Van Horne pour l'usage de quelques 92 m² devant servir de stationnement relié aux activités commerciales de station-service et de remorquage;

De conclure une permission d'occupation avec M. Van Horne pour l'usage de stationnement de 92 m² suite au consentement du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ

21. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES - FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

ATTENDU QUE Simon Deschamps-Léger et Robin Boogaerts ont déposé chacun une facture pour fouilles archéologiques;

7840-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron

Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures aux montants de 3 591 \$ à Simon Deschamps-Léger et de 2 033 \$ à Robin Boogaerts, aucune taxe applicable.

ADOPTÉ

22. DEMANDE D'APPUI - MRC D'AVIGNON / RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la Municipalité Régionale de Comté d'Avignon relativement à la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

7841-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Brunette

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'appuyer la résolution n° CM-2017-08-22-341 du 22 août 2017 de la MRC d'Avignon qui se lit comme suit:

Résolution numéro CM-2017-08-22-341 concernant la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT que 2017-2018 sera la dernière année du programme PADF;

CONSIDÉRANT que ce programme permet, notamment :

- ♦ Appuyer le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;
- ♦ Favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux dans le but de favoriser une meilleure concertation des intervenants des Tables GIRT;
- ♦ Permet le financement de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que les retombées du programme PADF sont majeures dans les régions où la forêt occupe une grande part de l'économie;

CONSIDÉRANT que le programme PADF a permis des investissements importants, la création de plusieurs centaines d'emplois et contribué à la consolidation des milieux de vie de notre région;

CONSIDÉRANT que le PADF est essentiel pour l'atteinte de la stratégie sylvicole élaborée par le forestier en chef pour le maintien de la possibilité forestière sur les terres publiques intramunicipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Mme Doris Deschênes et résolu unanimement Que la MRC d'Avignon demande :

- 1) Au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs la reconduction du programme PADF;
- 2) À la FQM de faire les pressions nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin de s'assurer de la reconduction du programme PADF.

ADOPTÉ

23. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES - GOUDREAU POIRIER INC.

ATTENDU QUE Goudreau Poirier inc. a déposé sept factures, en vertu des contrats accordés (résolutions n° 17-06-17, 31-05-17 et 04-05-14) ;

7842-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier Appuyé par Richard Raitby et résolu unanimement D'autoriser le paiement des factures n° 1709076 à 1709082 à Goudreau Poirier inc., pour un montant total de 28 053, 92 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

24. VARIA :

24.01 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE - STANTEC

ATTENDU QUE Stantec Experts-conseils Ltée a déposé une facture englobant trois contrats : étude sur la sécurité du barrage de la rivière La Guerre (résolution n° 7558-01-17) : facture partielle au montant de 5 872,46 \$, arpentage (résolution n° 12-08-17) : facture finale au montant de 4 081,61 \$ et étude géotechnique (résolution n° 11-08-17) : facture partielle au montant de 5 633,78 \$, taxes incluses;

7843-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson Appuyé par André Brunette et résolu unanimement D'autoriser le paiement de la facture n° 1207169 à Stantec Experts-conseils Ltée, pour un montant total de 15 587,85 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

24.02 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU le dépôt de l'État des résultats au 30 septembre 2017 ;

7844-10-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 30 septembre 2017.

ADOPTÉ

25. CORRESPONDANCE

1. Député de Huntingdon - Communiqué intitulé *Le gouvernement du Québec améliore les services d'urgence en milieu isolé*, 31 août 2017.
2. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Offre de formations aux élus concernant la Loi 122.
3. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - Commentaires suite à nos priorités régionales dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.
4. Réseau québécois de villes et villages en santé - Communiqué intitulé *Positionnement du réseau de villes et villages en santé – Amorce du processus de consultation pour le dépôt du projet de loi sur l'encadrement du cannabis*, 13 septembre 2017.
5. Agence forestière de la Montérégie - Entente de financement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et premier versement.
6. MRC de Joliette - Appui à la MRC de Matawinie concernant les lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la vente de terres du domaine de l'État.
7. MRC des Pays-d'en-Haut - Résolution concernant le nouveau régime de compensation du gouvernement du Québec, Loi 132.
8. MRC d'Abitibi - Appui aux MRC du Granit et de Témiscamingue concernant la nouvelle responsabilité aux MRC dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques.
9. MRC du Rocher-Percé - Appui à la MRC d'Avignon concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).
10. Municipalité de Notre-Dame-du-Nord, MRC de Papineau - Résolution concernant le programme d'aide pour l'entretien du réseau routier local (PAERRL).
11. MRC des Maskoutains - Appui à la MRC d'Avignon concernant la reconduction du programme d'aménagement durable des forêts.
12. MRC d'Abitibi - Appui à la MRC des Collines-de-l'Outaouais relativement à la modification au programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
13. FQM - Communiqué intitulé *Règlement sur les hydrocarbures – Des normes publiées sans avertissement qui font fi des réalités municipales*, 22 septembre 2017.

26. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'a été soulevée.

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

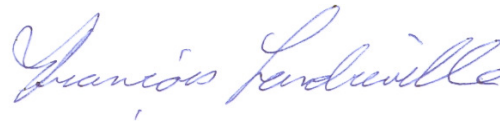
7845-10-17

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)